

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 13 NOVEMBRE 2023 à 18H30

Conseillers en fonction :
15

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Présents :
11

Présents :

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL		
M. WAGNER	Mme NANTERN	M. SZCZERBOWSKI
Mme MALIZIA	M. SCHAEER	M. SCHAMBION
		M. SIEBERT

Nombre de procurations :
2

Absents excusés :

Mme MEGEL
Mme HOULLE
Mme ALTMEIER
Mme GAMEL

Procuration donnée à

M. JAZBINSEK
Mme NANTERN

Secrétaire : Mme NANTERN

1. CREATION D'UNE AIRE SPORTIVE EXTERIEURE AU « GROSSWALD » PLATEAU MULTISPORTS ET ZONE D'ENTRETIEN PHYSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

I. Situation actuelle de carence

Le Maire rappelle que la seule structure sportive communale est le gymnase, actuellement utilisé par le Club de basket, véritable institution qui de par son développement et le succès associé, utilise quasi exclusivement le site pour les entraînements et compétitions. Les créneaux restants en journée sont dédiés à la pratique sportive scolaire.

Il y a un réel besoin complémentaire et nous avons l'opportunité de développer en extérieur un équipement sportif de proximité.

Quelques structures sportives extérieures sont développées dans des communes limitrophes de plus grande taille, conduisant les habitants par défaut soit à s'y déplacer soit à renoncer à en bénéficier.

En outre, plus généralement, il ajoute que les communes, quelle que soit leur taille, doivent prendre part à la mission de service public qu'est le développement de la pratique sportive, comme épanouissement individuel et collectif des habitants.

II. Cadrage du projet : lieu et équipement

Nous avons l'opportunité de réaliser ce programme sur un terrain appartenant à la commune, parcelle justement destinée aux équipements sportifs ou de loisirs. Cet espace est situé **au lieudit amenant au Grosswald, soit entre Folkling et son annexe Gaubiving à proximité du nouveau quartier Langefelder et du futur atelier municipal.**

Les objectifs assignés à ces équipements seront de favoriser l'accès à des publics spécifiques parfois éloignés de ces équipements (jeunes, femmes, seniors, non licenciés...) avec pour mission ultime de centraliser en un seul lieu tous âges, motricités et capacités physiques.

Il s'agira de 2 équipements sur un même site :

→ **1 plateau multisports (city stade)**

→ **1 zone d'entretien physique (aire de fitness)**

Il permettra à minima au Cercle St-Eloi basket d'en assurer partiellement l'animation. En outre, d'autres associations sont d'ores et déjà intéressées en complément.

Le présent projet peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : volet « Cadre de vie » - équipements sportifs et culturels, aires de jeux.

Il rappelle que le Conseil a fixé un enveloppe maximale pour ce projet de 132 000€ HT et que les derniers devis permettent de respecter largement ce plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'approuver le projet de création d'un **plateau multisports et d'une zone d'entretien physique** au « **Grosswald** » éclairés, accessibles et adaptés pour un montant estimé à **95 707 € HT**;
- ⊕ De solliciter la **subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 »** ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

2. CREATION D'UNE AIRE SPORTIVE EXTERIEURE AU « GROSSWALD » PLATEAU MULTISPORTS ET ZONE D'ENTRETIEN PHYSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL 2023 »

I. Situation actuelle de carence

Le Maire rappelle que la seule structure sportive communale est le gymnase, actuellement utilisé par le Club de basket, véritable institution qui de par son développement et le succès associé, utilise quasi exclusivement le site pour les entraînements et compétitions. Les créneaux restants en journée sont dédiés à la pratique sportive scolaire.

Il y a un réel besoin complémentaire et nous avons l'opportunité de développer en extérieur un équipement sportif de proximité.

Quelques structures sportives extérieures sont développées dans des communes limitrophes de plus grande taille, conduisant les habitants par défaut soit à s'y déplacer soit à renoncer à en bénéficier.

En outre, plus généralement, il ajoute que les communes, quelle que soit leur taille, doivent prendre part à la mission de service public qu'est le développement de la pratique sportive, comme épanouissement individuel et collectif des habitants.

II. Cadrage du projet : lieu et équipement

Nous avons l'opportunité de réaliser ce programme sur un terrain appartenant à la commune, parcelle justement destinée aux équipements sportifs ou de loisirs. Cet espace est situé **au lieudit amenant au Grosswald, soit entre Folkling et son annexe Gaubiving à proximité du nouveau quartier Langefelder et du futur atelier municipal.**

Les objectifs assignés à ces équipements seront de favoriser l'accès à des publics spécifiques parfois éloignés de ces équipements (jeunes, femmes, seniors, non licenciés...) avec pour mission ultime de centraliser en un seul lieu tous âges, motricités et capacités physiques.

Il s'agira de 2 équipements sur un même site :

- **1 plateau multisports (city stade)**
- **1 zone d'entretien physique (aire de fitness)**

Il permettra à minima au Cercle St-Eloi basket d'en assurer partiellement l'animation. En outre, d'autres associations sont d'ores et déjà intéressées en complément.

Dans le cadre du dispositif « Grandir en milieu rural », la Mutualité Sociale Agricole peut soutenir des projets en lien avec les thématiques suivantes : accueil du jeune enfant, parentalité, accès aux loisirs et vacances, mobilité et numérique.

Il rappelle que le Conseil a fixé un enveloppe maximale pour ce projet de 132 000€ HT et que les derniers devis permettent de respecter largement ce plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'approuver le projet de création d'un **plateau multisports et d'une zone d'entretien physique au « Grosswald » éclairés, accessibles et adaptés pour un montant estimé à 95 707 € HT;**
- ⊕ De solliciter la **subvention au titre du dispositif « Grandir en milieu rural 2023 »** auprès de la MSA LORRAINE.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

3. COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE - ENSEIGNES

Le Maire rappelle que le Conseil a procédé en séance du 17/10/2023 à la dénomination de la salle des fêtes et du gymnase situés rue du 6 décembre 1944.

Il convient d'apposer ces noms en façade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de procéder à la réalisation d'enseignes rétroéclairées comme suit :

- ⊕ Découpe et inscription sur panneau par **FERFOLIE** *Puttelage aux lacs* : **646 € HT** ;
- ⊕ Fabrication et pose par **JL COM** *Forbach* : **1744 € HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

4. SALLE ANNEXE DES FETES - BARDAGE

Le Maire indique que le bardage actuel en bois situé en bandeau de toiture de la salle annexe est vétuste et non étanche et propose de le recouvrir d'un bardage métallique à l'identique de celui installé dans le cadre de la rénovation globale du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ⊕ De procéder à la pose d'un **bardage de la salle annexe des fêtes** par **GUNAY** (Morsbach) pour un montant de **2000 € HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

5. BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire rappelle que le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels évènements imprévus et des notifications de recettes qui parviennent à la Commune.

Ces évènements viennent modifier les autorisations initiales du budget primitif voté pour l'exercice 2023.

OBJET DE LA DECISION MODIFICATIVE

Conformément au principe posé à l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), la compensation de cette suppression se fait en référence au taux appliqué par les collectivités lors du lancement de la réforme. L'État a vocation à assurer une compensation intégrale mais pas à couvrir des décisions prises après l'annonce de la réforme.

Pour ajuster cette compensation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 institue un **prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes et EPCI ayant procédé à une hausse du taux de THP entre 2017 et 2019.**

La Commune de Folkling ayant procédé à une variation de taux de TH pendant cette période, elle est concernée par ce remboursement à hauteur de 3179€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de **modifier le budget primitif principal 2023** comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 3 200.00 €
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	+ 3 200.00 €

6. SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE CLASSE VERTE MITTERSHEIM 27 AU 31 MAI 2024

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions pédagogiques émises par l'École.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
École le Marronnier	École	Classe verte à Mittersheim 27-31 mai 2024 Classes CE1/CE2/CM1/CM2	<u>50€/élève participant</u>

7. RYTHMES SCOLAIRES RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le conseil se prononce sur la poursuite de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Folkling,

Après avis du conseil d'école en date du 9 novembre 2023,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la poursuite de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

POINTS DIVERS

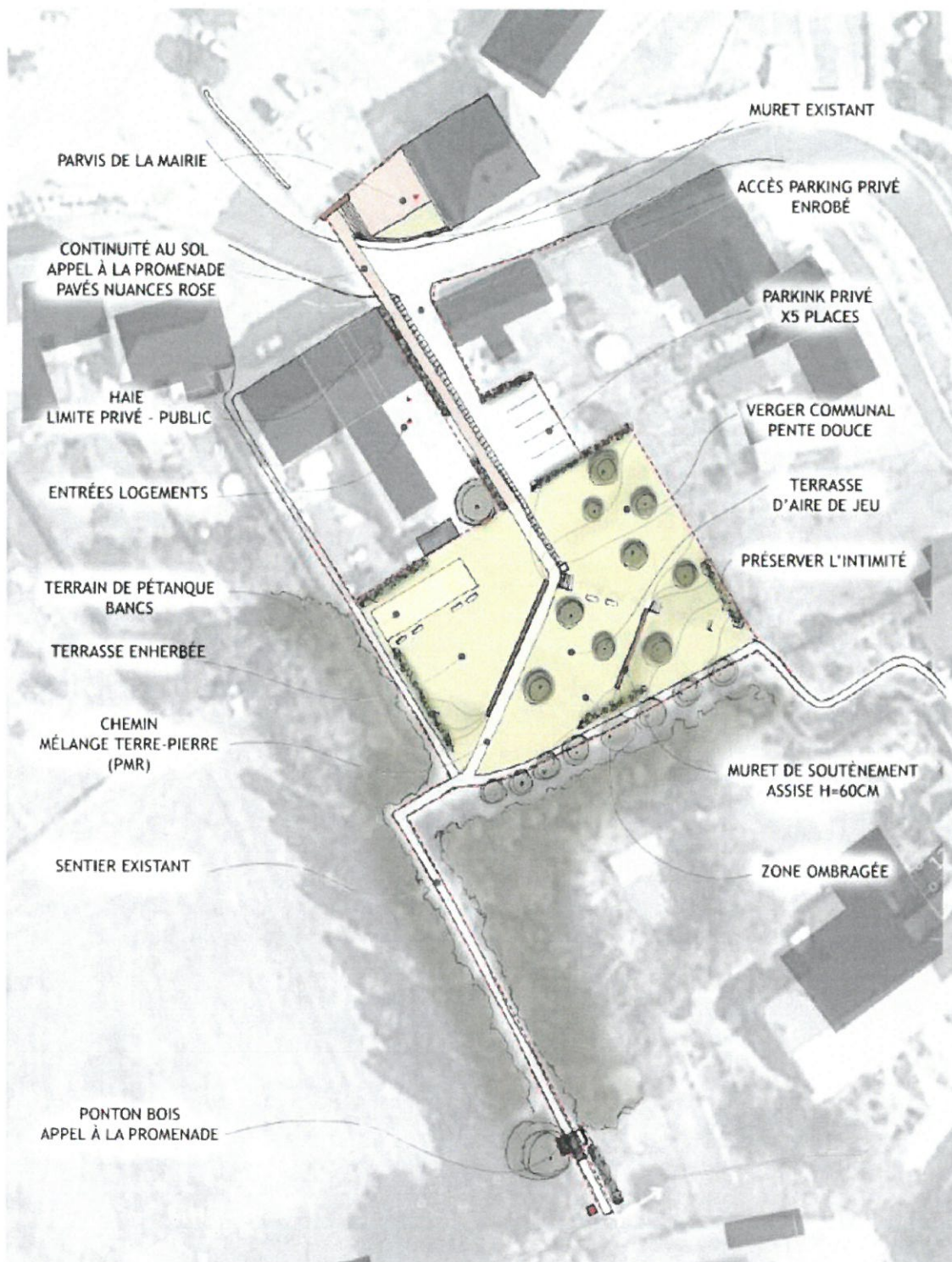
ETUDE AMENAGEMENT PARKING ANNEXE 5 RUE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle le contexte d'acquisition du site du 5 rue de l'église :

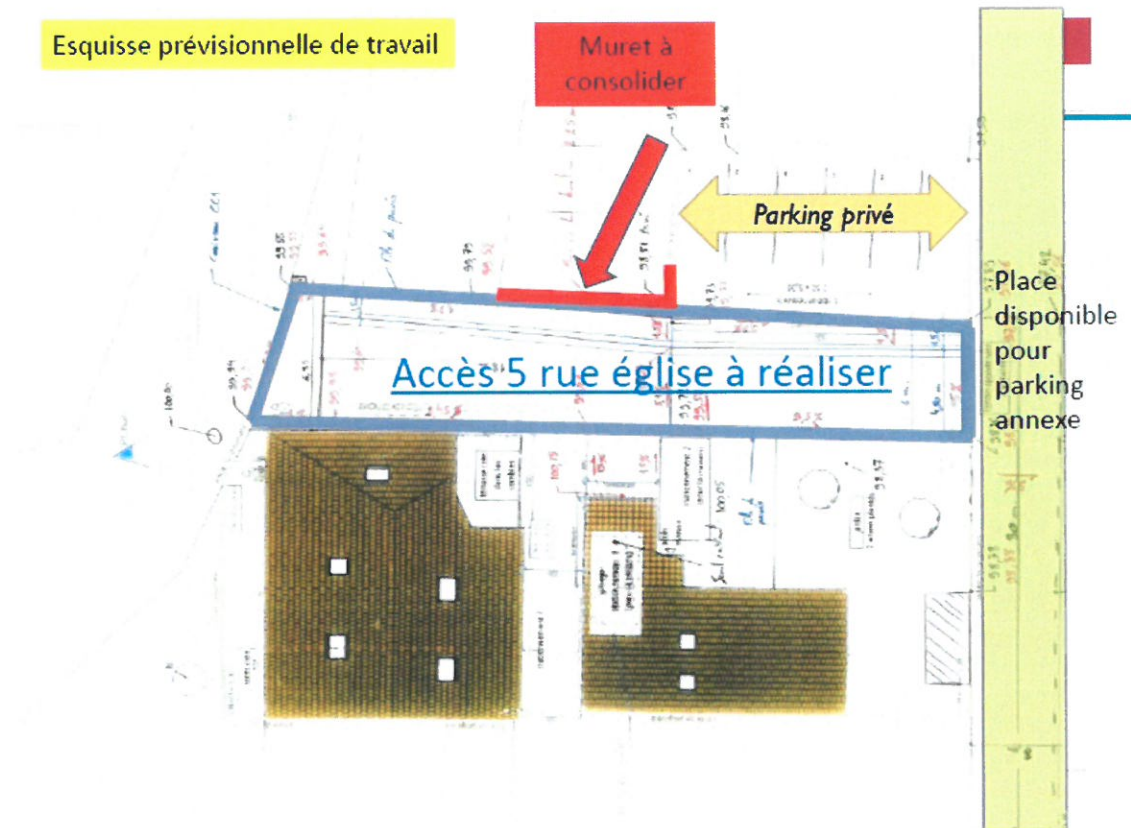
- Acquisition via Droit de Préemption Urbain (DPU) par la Commune en 2013 ;
- Cession partielle à M. SCANNELLA Patrick (bâti et une partie du non bâti) en 2022 soit une conservation de l'accès et du grand terrain au nord par la Commune ;
- Projet d'aménagement d'un parc à l'arrière, mission confiée à MATEC /CAUE.

A ce jour, les travaux de réhabilitation effectués par M. SCANNELLA Patrick, soit 5 logements + 1 parking privé sont bientôt terminés. L'entrepreneur est dans l'attente de l'aménagement par la Commune de cet accès, qui deviendra public.

Esquisse du projet d'aménagement à ce jour (CAUE)



Esquisse prévisionnelle de travail



Besoins et opportunités

Le Maire rappelle que le programme de parc ne sera réalisé qu'à moyen terme, le temps d'être finalisé. Il propose d'étudier la possibilité technique et financière de réaliser une dizaine de places supplémentaires de parking qui viendraient « compenser » la saturation du parking Mairie /Eglise. Il a d'ores et déjà demandé à la CAUE d'en étudier la possibilité. Un chiffrage et une esquisse en concordance avec le programme public du nord du site permettront ainsi d'en décider.

M. JAZBINSEK propose, à minima et à court terme, de procéder à un nettoyage du site pour permettre de se garer temporairement sur de la terre battue lors d'évènements, comme les enterrements. Il ajoute que le manque criant de place a été accentué par l'aménagement de la place du centre village et une diminution des places.

Mme MALINI demande un sursis sur le programme de parking annexe, il faut penser la problématique sur l'ensemble du territoire à moyen et long terme. En effet, il s'agit également de retravailler le programme d'aménagement dans son intégralité.

Le Conseil propose de procéder :

- A l'étude d'une voirie d'accès comprenant les réseaux également, à réaliser en 2024 ;
- A l'étude par le CAUE chiffrant les opportunités d'aménagement de places de parking supplémentaires, à réaliser ou non mais plus tard ;
- A la remise en état du terrain à l'arrière en attendant.

ECLAIRAGE LED LOTISSEMENT LE VERGER

Travaux terminés au 25/10/2023, 13 luminaires Led 36W.

PROJET D'INSTALLATION AGRIVOLTAIQUE SOCIETE TSE

Le Maire dresse les premières informations qu'il a sur ce projet qui lui est présenté par la société TSE (Metz) :

- Surface de 30 hectares de terrains céréaliers
- Sur les terrains de la famille TILLY (entre RD30 rue principale et RD31bis sur les hauteurs de Remsingerhof)
- Nouvelle méthode habituellement sur friche, ici sur terrains agricoles mais permettant la poursuite de l'activité
- Le propriétaire perçoit un loyer et TSE procède à l'investissement et à la revente de l'énergie
- La commune percevra une fiscalité spécifique, à préciser
- Une présentation se fera devant le Conseil en réunion « toutes commissions » le 04/12/2023.

REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE DU FILET SECURITE 2022

Le Maire rappelle que la Commune a perçu un acompte sur le dispositif de filet de sécurité en 2022. Au compte administratif de la Commune, l'épargne brute n'ayant pas diminué de 25% ou plus, la collectivité n'est pas éligible à une dotation au titre du « filet inflation 2022 ». Le montant de la reprise d'acompte s'élève à : 7 911€.

<p>Le Maire M. Bernard DE FEYTER</p>	<p>Le Secrétaire de Séance Mme Marie-Rose NANTERN</p>
